



LES ZONES DE NON SOUVERAINETE SE CONSOLIDENT DU NORD KIVU

Introduction

En 1993, la province Nord – Kivu est confrontée aux conflits inter communautaires dans les territoires de Masisi et Ruthuru, situation essentiellement due à l'impuissance de l'Etat à protéger ses citoyens sans discrimination et aux conséquences de la manipulation de la question de nationalité au Kivu. Face à la recrudescence de la violence, certains leaders d'opinion prirent l'initiative de constituer des structures d'auto-défense dans les villages afin de pallier la carence gouvernementale en la matière. Malheureusement, ces structures mutèrent progressivement en groupes armés dont l'objectif primordial était de faire échouer ce qu'on appelait à l'époque l'agression du Congo par ses voisins.

A l'arrivée des réfugiés rwandais en 1994, des alliances, parfois contre nature, sont tissées entre groupes armés locaux et les ex FAR interahamwe en vue d'anéantir l'adversaire commun: les tutsi et alliés. A cette époque déjà, plusieurs localités de Masisi, Rutshuru et Walikale échappent au contrôle de l'exécutif provincial au profit des seigneurs de guerre.

Les civils sont contraints aux déplacements vers les centres urbains relativement sécurisés.

Ce contexte de belligérance sera exacerbé par les rébellions de 1996 et 1998.

En dépit de la réunification du territoire et la mise en place des institutions transitoires, pour des intérêts économiques, de nouveaux groupes armés émergeront et étendront progressivement leur influence sur plusieurs localités. Deux ans après les élections, plusieurs contrées du Nord Kivu sont toujours sous le contrôle des seigneurs de guerre sur fond de violations massives des droits de l'homme.

A ce jour, les zones de non souveraineté sont en phase de consolidation au détriment des citoyens soumis désormais à deux ordres juridiques. Les représentants du gouvernement et ceux de groupes armés imposent des taxes à tour de rôle, ce qui érode le revenu tiré de l'agriculture et l'élevage par les citoyens.

Le CFPD, à travers ses Clubs de défense des droits de l'homme, a mené une enquête afin de cerner les différentes taxes auxquelles les populations rurales et opérateurs économiques sont soumis par les groupes armés. L'attention a été portée plus sur les taxes et redevances imposées par les groupes armés tout en sachant que les autorités politico-militaires légales imposent aussi des taxes non reconnues officiellement.

I. Territoire de Walikale

Avec une superficie de 23 475 Kms, le territoire de Walikale compte plus de 600 000 habitants répartie sur 18 groupements. Ceux-ci regorgent des forêts primaires s'étendant sur une superficie de 8 500 kms. Elles contiennent des espèces rares non exploitées à ce jour.

Le sous sol est potentiellement riche en diamant, or, cassitérite, wolfram, fer et le col tan, raison pour laquelle il attire actuellement des investisseurs miniers et des creuseurs artisanaux.

D'après l'Administrateur du territoire, sur les 18 groupements que Walikale compte, onze échappent à son contrôle. Les FRDC/Interhamwe y sèment la mort et la désolation au sein de la population ;Ils exploitent l'or, le diamant et la cassitérite . Les exploitants artisanaux nationaux sont soumis au paiement d'une taxe avant d'entrer dans les carrés miniers dont le taux varierait d' un endroit à un autre. Les Fdlrs s'adonnent également au pillage de récoltes.

A l'ouest de Walikale, le groupe armé dénommé simba, composé essentiellement des congolais, contrôlent la contrée de Lubutu, situé entre la province orientale e le Nord-Kivu. Ils y pratiquent le braconnage et font le trafic des espèces d'animaux en plus de l'exploitation de minerais.

Signalons qu'en plus des groupes armés les officiers supérieurs de l'armée congolaise exploitent des minerais sur les étendus sous leur contrôle en utilisant la main d' œuvre militaire.

II. Territoire de Masisi

Le territoire de masisi est moins vaste que celui de walikale. Son sous sol regorge également l'or, la cassitérite, le col tant et une gamme importante de minerais. La cassitérite y était exploitée par la société minière du Kivu avant d'abandonner ses gisements vers les années 1970. Après le boom du col tan entre 1998-2000, les concessions riches en cassitérite et ses dérivés sont la pomme de discorde entre seigneurs de guerre.

Le territoire de Masisi est une zone potentiellement agricole et favorable à l'élevage. A ce jour, plus de 50 % du territoire est sous le contrôle du CNDP de Laurent Nkunda dont le quartier général est basé à kichanga. Le CNDP a mis en place une administration parallèle à celle dépendant de l'exécutif provincial. Il y a peu que le CNDP exploitait le carré minier Bibatama Bisunzu par des civils interposés.

Ce carré minier a été restitué à son propriétaire, mais ce dernier est obligé à payer une taxe d' exploitation au CNDP en plus des redevances payées régulièrement au gouvernement au gouvernement de Kinshasa.

Le CNDP a institué certaines taxes celles que la péage roue fixé à 25 \$ par véhicule (reçu en annexe) due certain humanitaire paye ce droit en nature en versant une 20 litre d'essence.

Tous les camionneurs sont soumis au paiement des frais de chargement fixé à 300 francs congolais par sac. En allant vers le fief du CNDP , le camionneur paye le droit de péage fixé à 50 USD en plus de 45 litres de carburant . A Kashunga , il est soumis à payer une taxe de sécurité fixée à 18usd.

Au retour, il verse à Mwesso une taxe de 30usd ; à Kilorirwe, il débourse la somme de 250 Usd. Les citoyens sont aussi soumis à verser des paiements en nature.

Dans les villages sous le contrôle du PARECO, il existe plusieurs taxes dues par les agriculteurs aux responsables militaires du Pareco.

III. Territoire de Rutsuru

Cette entité est proche de l'Ouanda et abrite le parc national des Virunga. Son sol regorge de minerais tels que la pyroclorite et le coltan, mais elle est potentiellement agricole. La localité de Butimbo, située dans le groupement de Busanza, l'axe kiwandja Bunagana, une partie de la localité de Tonga et Jomba sont contrôlés par le CNDP de Laurent Nkunda. Les FDLR et les Mai Mai se disputent les environs de la cité de Vitshumbi dont l'activité principale est la pêche.

Le Parc de Virunga et ses environs sont assiégés par les FDLR, les éléments de Pareco et les Mai Mai. Des affrontements réguliers sont signalés entre ces groupes armés pour le contrôle des axes routiers importants sur lesquels les braquages de véhicules sont réguliers. La confusion militaire dans le village de Kibirizi est telle que la population est soumise aux exactions et ne sait pas à quel saint se vouer. On y trouve les groupes armés tels Pareco, FDLR, Mai Mai. Chaque groupe impose ses propres taxes, ce qui réduit le pouvoir d'achat des populations. A chaque récolte, elles payent aux responsables de groupes armés 10 à 20 dollars. Les FDLR imposent à Kibirizi une taxe de chargement fixée à 300 francs congolais. Le CNDP exige des véhicules provenant de l'Ouganda une taxe douanière selon plusieurs sources.

IV. CONCLUSION

Au regard de cet environnement, caractérisé par la prolifération de groupes armés et la consolidation des zones de non souveraineté, c'est à dire celles échappant soit partiellement, soit totalement au contrôle du gouvernement, la pacification de la province du Nord-Kivu en particulier et l'Est de la RDC passe par la restauration de l'autorité de l'Etat et l'assainissement de l'armée nationale.

Il est illusoire de penser au retour volontaire d'éléments de groupes armés étrangers à cause des intérêts financiers tirés de la confusion qui s'enlise à l'Est du Congo. L'absence des FDLR à la réunion du 26 mai à Kisangani, entre les représentants du Gouvernement congolais et les ceux des groupes armés étrangers est une preuve éloquent que les groupes armés étrangers ne sont pas prêts à déposer leurs armes et rentrer dans leurs pays respectifs.

La RDC, ses voisins et la communauté internationale doivent trouver des stratégies efficaces pour contraindre les groupes armés étrangers à rejoindre le processus de rapatriement ou les y forcer. Il est regrettable qu'à ce jour rien n'est fait pour le retour de déplacés dans leurs milieux d'origine en dépit de la promiscuité dans laquelle vit plus d'un million de déplacés.

CFPD